

COMMUNE DE BERLOZ

AVIS - URBANISME

L'administration communale fait savoir que Monsieur PIRON pour la SA THOMAS & PIRON (dossier THIBAUX), ayant établi ses bureaux La Besace 14 à 6852 MAISSIN, a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis rue du Pont des Chevaux (lot 8 du lotissement ARCADES) à 4257 CORSWAREM, cadastré 3^{ème} division, section B n°110C/pie.

Le projet consiste en LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE, et présente les caractéristiques suivantes : dérogations aux prescriptions du lotissement (pose d'un réservoir gaz enfoui, superficie du volume secondaire, inclinaison rampe d'accès au garage, usage d'un second ton de brique en parement, joint ton sur ton) – CWATUP article 330, 2°.

Les réclamations et observations, orales ou écrites, sont à adresser au Collège communal, du mardi 16 août au mardi 30 août 2016 inclus.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, rue Antoine Dodion n°10 à 4257 Berloz, les lundis de 8.00 à 18.00 heures et les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8.00 à 14.30 heures, sans interruption, ou, en dehors de ces heures, sur rendez-vous pris 48 heures à l'avance auprès du service urbanisme (019/33.99.86).

Des explications techniques seront fournies le mardi 23 août 2016, de 8.00 à 14.30 heures à la même adresse.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le mardi 30 août 2016 de 13.30 à 14.30 heures à l'administration communale.

A Berloz, le 8 août 2016.

Le Bourgmestre,

Sceau

Joseph Dedry